

FAITS-DIVERS

Dimanche 17 Janvier 2016 N17

Un malade mental voleur récidiviste

Comment empêcher un jeune homme de 24 ans, soigné pour une maladie psychiatrique, de ne plus troubler l'ordre public ? Récemment à Grasse, le prévenu avait été déclaré irresponsable pénalement de ses actes. Le problème est qu'il a disparu du domicile familial il y a une semaine, n'a plus pris son traitement, et a continué de voler des cartes ban-

calres aux abords des distributeurs de billets, notamment à Nice.

La section financière de la Sûreté départementale le suspecte d'une vingtaine de forfaits.

Les policiers du commissariat de l'Ariane l'avaient interpellé en flagrant délit mardi, vers 17 h, place Garibaldi. L'individu aurait « embrouillé » une retraitée venue re-

tirer des espèces afin de lui soustraire de l'argent. Il avait plus de 3000 € en liquide sur lui.

Jugé avant-hier en comparution immédiate au tribunal de Nice, le jeune homme pleure, affirme qu'on tente de l'empoisonner, qu'il souffre d'un cancer mais en aucun de troubles mentaux. Dans la salle, sa mère, effondrée, explique qu'il ne prend plus son traite-

ment depuis plusieurs jours.

Le parquet, par la voix de Lætitia Manouvrier, plaide pour une incarcération, note qu'il y a déjà huit délits établis avec « un risque de renouvellement de l'infraction ». La défense représentée par M^e Adrien Verrier, estime que la prison « représente un risque » pour l'intégrité physique d'un jeune homme très fragile. Il suggère un

contrôle judiciaire strict en attendant le procès de son client, le 10 février prochain.

Le tribunal correctionnel n'a pris aucun risque : il a demandé une nouvelle expertise psychiatrique mais placé le jeune voleur en détention. Une détention provisoire avant, sans doute, une hospitalisation dans un service psychiatrique.